

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 24 JUIN 2024**



Publié le 26 JUIN 2024

COMMUNE

DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 18 juin 2024  
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2024\_061

Président : M. Philippe COCHET  
Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

MODIFICATION DE LA  
GRILLE TARIFAIRE DE LA  
PISCINE MUNICIPALE  
ISABELLE JOUFFROY

Etaient présents :  
M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme COTON, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUNET, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme GEHIN, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. BUATHIER, Mme PATET, M. MEGEVAND  
Mme BRAC DE LA PERRIERE (par proc. à Mme MAINAND), Mme CHANDIA (par proc. à M. JOUBERT), Mme CORRENT (par proc. à M. COUTURIER), Mme VERNAY (par proc. à M. THEVENOT), M. TROTIGNON (par proc. à Mme LE CARPENTIER), Mme RICHARD (par proc. à M. GILLARD)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le 26 JUIN 2024

Identifiant de l'Acte :

069216900340-20240624-D2024-061-DE

Rapport de : Damien COUTURIER

La piscine municipale Isabelle Jouffroy propose à ses usagers de nombreux services : entrées simples, cours de natation enfants et adultes, aquagym, aquabike, accès à l'espace bien-être...

Dès la rentrée de septembre 2024, pour faciliter l'accès à ces loisirs, la piscine va proposer la vente à distance de sa billetterie.

La mise en place d'une nouvelle solution logicielle permettra en effet aux usagers de cet équipement d'acheter à distance des entrées à la piscine et de réserver en ligne toutes les activités proposées.

Ce nouveau mode de fonctionnement améliorera la qualité de service rendu aux publics accueillis en réduisant de fait l'affluence aux guichets d'accueil de la piscine et en offrant la possibilité aux usagers d'anticiper, très facilement et au moment de leur choix, l'organisation de leurs activités. L'ensemble des pièces justificatives sollicitées pour les diverses inscriptions pourra être déposé directement sur l'application, et validé par les agents municipaux après vérification.

Dans le cadre de cette nouvelle organisation, il est nécessaire d'adapter la grille tarifaire applicable à ce jour, pour simplifier les différents tarifs, supprimer ceux ne correspondant plus aux attentes du public, ou réajuster certains tarifs au regard du niveau de la prestation rendue.

La nouvelle grille tarifaire applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 est annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à la majorité, par 36 voix pour, 6 contre et 1 abstention(s),

- D'APPROUVER la nouvelle grille tarifaire de la piscine municipale Isabelle Jouffroy telle qu'annexée à la présente délibération, applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à adapter, par voie d'arrêté municipal, le règlement de fonctionnement de cet équipement ;
- DE DIRE que Monsieur le Maire réévaluera, chaque année par voie d'arrêté municipal, ces tarifs en application du coefficient de variation des tarifs fiscaux fixé par le Conseil Municipal ;
- DE DIRE que les crédits afférents à la recette seront imputés au compte fonction 323 natures 70323 et 70631 du budget de l'année concernée ;
- DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.



POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE  
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 26 JUIN 2024  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE MAIRE  
Philippe COCHET

26 JUIN 2024

---

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

**ANNEXE A LA DÉLIBÉRATION**  
**TARIFS PISCINE MUNICIPALE**  
**APPLICABLES A COMPTER DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2024**

**A - DROITS D'ENTRÉE**

Entrées unitaires :

Entrée public plein tarif :

Résident	4,70 €
non-résident (hors saison estivale)	6,30 €
non-résident ( saison estivale)	9,10 €

Entrée public tarif réduit :

résident	3,50 €
non-résident (hors saison estivale)	5,30 €
non-résident ( saison estivale)	7,90 €

L'application des tarifs « résident » sera réalisée sur présentation de pièces justificatives : facture ou quittance de loyer de moins de 3 mois. Pour la vente à distance, le renouvellement des pièces téléchargées doit être fait tous les 3 mois.

Dans le cadre des heures d'ouverture au public, et sur présentation de justificatifs, le tarif réduit est applicable aux :

- enfants âgés de 4 à 16 ans,
- adultes à partir de 60 ans,
- personnes en situation de handicap,
- étudiants de moins de 26 ans et aux lycéens,
- demandeurs d'emploi et aux bénéficiaires du R.S.A.

Sont admis gratuitement :

- 1° les enfants de moins de 4 ans accompagnés d'un adulte,
- 2° les accompagnateurs de personne en situation de handicap, à raison de 1 accompagnant / personne

Cartes d'entrées multiples

Carte 10 entrées (1 entrée journalière maximum) :

plein tarif résident + Comité Entreprise	41,00 €
plein tarif non-résident	55,00 €

tarif réduit résident + Comité Entreprise	29,00 €
tarif réduit non-résident	43,00 €

Carte 30 entrées famille (plusieurs entrées journalières possibles) :

plein tarif résident :	90,00 €
plein tarif non résident :	147,00 €

### Cartes horaires

Carte 10 heures :

résident + Comité Entreprise	29,00 €
non-résident	42,00 €

Les cartes "10 heures" ne permettent plus l'accès au-delà de 9 heures 30 d'utilisation.  
Le débit de la carte étant de minimum 30 minutes.

Concernant les tarifs « Comité Entreprise » seuls les comités des entreprises implantées sur CALUIRE ET CUIRE peuvent en bénéficier.

## **B - EXONÉRATIONS TOTALES**

Sont exonérées de droits d'entrée à la piscine Isabelle JOUFFROY :

- les établissements scolaires du 1er degré de la commune dans le cadre de la natation scolaire,
- tout organisme conventionné avec la Ville prévoyant la gratuité.

## **C - ESPACE « DÉTENTE »**

Entrée unitaire (Tarif additionnel à l'entrée piscine correspondante) :

normal	6,00 €
réduit	4,00 €

Le tarif réduit correspond à des périodes ou évènements définis par l'établissement.

Carte horaire 10 heures \* :

Résident + Comité Entreprise	65,00 €
non-résident	70,00 €

Abonnement mensuel (30 jours à compter de la date de souscription) \* :

Résident + Comité Entreprise	50,00 €
non-résident	55,00 €

\* Ce tarif comprend l'entrée piscine

L'accès à l'espace détente est interdit aux personnes de moins de 18 ans.

## D - LOCATION DE LIGNES D'EAU (25 m)

Une facturation trimestrielle est prévue selon conventionnement avec les associations Caluirardes utilisatrices à titre régulier.

Locations ponctuelles du bassin :

Associations locales, 1 heure pour une ligne d'eau	10,00 €
Associations extérieures ou structures privées, 1 heure pour une ligne d'eau	20,00 €

## E - MAÎTRE NAGEUR EN ENSEIGNEMENT

Mise à disposition d'un maître-nageur municipal pour animation (forfait d'une heure, en complément de la location de lignes d'eau, association ou établissement scolaire louant le bassin)	29,00 €
--	---------

## F - ANIMATIONS DANS LE CADRE DU CENTRE D'ACTIVITÉS AQUATIQUES (C.A.A.)

Animation «cours de natation enfant »:

Carte annuelle cours « natation enfants » et jardin aquatique :

résident	190,00 €
non-résident	260,00 €

Animation « bébé plouf » (tarif pour un parent et 1 bébé) :

entrée unitaire	12,00 €
Carte 10 entrées tarif résident	75,00 €
Carte 10 entrées tarif non résident	95,00 €
Conseils MNS personnalisés sur réservation	5,00 €

Animation « cours natation adulte » :

carte annuelle résident plein tarif	240,00 €
carte annuelle non-résident plein tarif	288,00 €
carte annuelle résident tarif réduit	210,00 €
carte annuelle non résident tarif réduit	251,00 €

Animations «aquagym»

Seules les cartes 30 entrées permettent la réservation de cours hebdomadaire à l'année.

cours unitaire	12,00 €
carte 10 entrées résident + Comité Entreprise	82,00 €
carte 10 entrées non-résident	100,00 €
carte 30 entrées résident + Comité Entreprise	228,00 €
carte 30 entrées non résident	270,00 €

**CAP SENIOR (adhésion préalable auprès du CCAS de Caluire&Cuire) :**

tarif unitaire	4,00 €
----------------	--------

**Animations Aquabiking :**

Seules les cartes 30 entrées permettent la réservation de cours hebdomadaire à l'année

cours unitaire	15,00 €
carte 10 entrées résident	106,00 €
carte 10 entrées non-résident	127,00 €
carte 30 entrées résident	282,00 €
carte 30 entrées non résident	339,00 €
location aquabike	7,70 €

**G – DIVERS**

Achat de bonnet de bain :

- Flocage Caluire et Cuire : 7,00 €
- Classique : 4,00 €

En cas de perte ou vol de bracelet ou carte, le remplacement sera facturé à l'utilisateur

- bracelet électronique : 5,40 €
- carte magnétique : 3,70 €.

Évènement spécifique organisé par la Ville : sport santé / soirée cinéma ... 15,00 €

**H - REMBOURSEMENT**

L'ensemble des conditions de remboursement est fixé par le règlement en vigueur.